

Mobilisation linguistique en Ontario français : entre action et rémanence

Martin Normand

Numéro 41, 2016

Réflexions sur les quatre siècles de présence française en Ontario

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038963ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038963ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Normand, M. (2016). Mobilisation linguistique en Ontario français : entre action et rémanence. *Revue du Nouvel-Ontario*, (41), 273–309.
<https://doi.org/10.7202/1038963ar>

Mobilisation linguistique en Ontario français : entre action et rémanence

MARTIN NORMAND

Université d'Ottawa

La situation des minorités linguistiques, ethniques ou sociales dépend souvent de l'action publique. Les minorités linguistiques doivent traiter avec les majorités avec lesquelles elles partagent un territoire et gérer les rapports de pouvoir qui y ont cours. Si certaines minorités sont réprimées ou encore ignorées, d'autres profitent d'une légitimité qui se traduit en une participation ou en une présence dans les institutions publiques. Régulée par les pouvoirs publics, cette présence n'est pas pour autant figée. En termes de soutien public, de droits garantis, de protections constitutionnelles, la situation des minorités linguistiques peut se transformer. Bien souvent, ces transformations ne sont pas uniquement le résultat de décisions gouvernementales fondées sur des considérations normatives à l'égard du traitement des minorités, mais elles sont aussi le fruit d'une mobilisation soutenue de la part des communautés concernées. Ainsi, quand un groupe dans une position défavorisée constate qu'il peut profiter de certaines occasions pour chercher à améliorer sa situation, il peut déclencher un épisode de mobilisation linguistique. Autrement dit, les rapports de pouvoir

peuvent changer sur un territoire donné, offrant aux minorités linguistiques une marge de manœuvre qui peut varier selon les contextes, et donner lieu à des modalités d'action qui s'inscrivent dans un répertoire d'action partagé.

Cette dynamique s'observe en Ontario, où le régime linguistique s'est transformé à coups de gains progressifs et ciblés en phase avec la culture politique ontarienne qui est marquée par un souci pour le pragmatisme et l'étapisme¹. Pour nous, un régime linguistique renvoie aux dimensions juridiques, politiques, symboliques et opérationnelles qui guident la prise de décision sur les politiques publiques et la définition des problèmes et des revendications en matière linguistique sur un territoire donné². Ainsi compris, le régime linguistique ontarien a connu des transformations dans chacune de ces dimensions parallèlement à des épisodes de mobilisation portés par la société civile franco-ontarienne.

La communauté francophone de l'Ontario a longtemps fait face à l'adversité avant de profiter d'une forme de reconnaissance et de légitimité dans l'espace public. Il s'agit là, certainement, de l'une des avancées qui témoigne

¹ Linda Cardinal et Stéphane Lang, « Roy McMurtry, les droits des Franco-Ontariens et la nation canadienne », *Mens, Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 7, n° 2, 2007, p. 279-311; Desmond Morton, « *Sic permanet*: Ontario People and Their Politics », dans Graham White (dir.), *The Government and Politics of Ontario, Fifth Edition*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 3-18.

² Pour une discussion plus complète de cette définition du régime linguistique, voir Linda Cardinal et Martin Normand, « Des accents distincts : les régimes linguistiques ontarien et québécois », dans Jean-François Savard et coll. (dir.), *Les relations Québec-Ontario : un destin partagé*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 131-157; Linda Cardinal et Selma Sonntag, *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015, 288 p.

de l'enracinement de cette communauté sur le territoire ontarien. Dès après la Confédération de 1867, elle a dû se mobiliser pour conserver ses droits et ses acquis devant un gouvernement provincial qui voulait proclamer ouvertement son caractère anglais et protestant³. Si plusieurs événements ont marqué son évolution, le Règlement 17 visant à interdire l'enseignement du français au-delà de la deuxième année du primaire a servi de catalyseur à son action politique, portée notamment par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario fondée en 1910. Ainsi, l'action politique et la mobilisation linguistique sont deux thèmes qui s'insèrent bien dans une réflexion plus large sur les quatre siècles de présence francophone en Ontario.

Or, la mobilisation linguistique en Ontario n'a pas toujours été de la même nature. Ses objectifs et ses stratégies ont varié avec le temps selon les besoins et les aspirations des francophones de l'Ontario, mais aussi en fonction du contexte politique de la province. Des observateurs de la situation plus récente dans la francophonie canadienne remarquent que la mobilisation n'est plus aussi forte qu'elle ne l'a été, voire qu'il y a un désengagement à l'égard des groupes d'aspiration francophoniste⁴. D'autres estiment plutôt que la mobilisation s'organise différemment⁵.

³ Gaétan Gervais, « L'Ontario français (1821-1910) », dans Cornelius Jeanen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 49-124.

⁴ Voir, par exemple, dans deux perspectives totalement différentes, Joseph Yvon Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007, 384 p., et Monica Heller, *Paths to Postnationalism: A Critical Ethnography of Language and Identity*, New York, Oxford University Press, 2011, 223 p.

⁵ Voir, par exemple, Dennie, Donald, « La vie associative et la politisation des communautés en Ontario français », dans Lucille Guilbert (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 69-85; Christophe

Tous s'entendent toutefois pour dire que le niveau de mobilisation a varié dans le temps. Face à ces constats, nous posons la question de savoir comment s'explique la variation dans le niveau de mobilisation des groupes de la société civile francophone, particulièrement depuis la fin des années 1960. Cette question nous amène à réfléchir aux problématiques plus contemporaines touchant la représentation et la participation politiques des francophones de l'Ontario. Elle suscite aussi une prise de conscience des efforts, des succès, des échecs et des défis avec lesquels les francophones doivent composer aujourd'hui, mais qui ne sont pas sans rappeler d'autres épisodes marquants des quatre siècles de présence francophone sur le territoire ontarien.

Nous voulons donc raconter la mobilisation linguistique en Ontario de la fin des années 1960 jusqu'à aujourd'hui pour ensuite en expliquer les variations. Pour reconstituer l'histoire des mobilisations linguistiques en Ontario, nous avons puisé à deux sources. D'un côté, nous avons mené une recherche documentaire dans des sources primaires et secondaires pour décrire le régime linguistique ontarien et pour identifier les épisodes de mobilisation. De l'autre, nous avons complété ce portrait par une série d'entretiens formels et informels avec des acteurs de la société civile dans le but de comprendre les motivations des participants à s'engager, les objectifs et les stratégies des épisodes de mobilisation auxquels ils ont participé et leur regard sur le passé, le présent et l'avenir des mobilisations linguistiques⁶.

Traisnel, « Les groupes d'aspiration 'francophoniste'. Jalons pour une comparaison des aspects politiques des francophonies canadiennes », dans Lucille Guilbert (dir.), *op. cit.*, p. 43-68; Michelle Landry, *L'Acadie politique. Histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 158 p.

⁶ Nous avons réalisé cinq entretiens formels au printemps 2012. Les cinq personnes rencontrées étaient des intervenants clés qui ont été

C'est en jumelant ces deux types de sources que nous avons pu illustrer la variation dans le niveau de mobilisation linguistique en Ontario durant la période ciblée.

La démonstration s'effectue en trois temps. D'abord, nous précisons les notions théoriques que nous empruntons aux travaux sur l'action collective pour construire une hypothèse sur la variation du niveau de mobilisation linguistique. Ensuite, nous rendons compte de la variation dans le niveau de mobilisation linguistique en Ontario durant la période de 1960 à 2012, principalement à partir des entretiens. Nous terminons avec des éléments d'analyse pour expliquer cette variation.

1. Les travaux sur l'action collective proposent une explication de la variation dans le niveau de mobilisation linguistique

Nous puisons dans les travaux sur l'action collective pour expliquer la variation dans le niveau de mobilisation linguistique. Selon Jean-Baptiste Harguindeguy et Romain Pasquier, la mobilisation linguistique :

englobe des dynamiques d'action collective plus ou moins institutionnalisées (allant de l'action de quelques militants associatifs aux politiques de régénération linguistique implémentées [*sic*] par de puissants gouvernements régionaux) et plus ou moins politisées (allant du simple régionalisme culturel au nationalisme politique indépendantiste)⁷.

actifs à divers moments durant la période étudiée et dans divers domaines d'action publique. Deux d'entre eux ont aussi occupé des postes importants au sein du principal groupe porte-parole de la communauté franco-ontarienne, l'Association canadienne-française de l'Ontario, devenue l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

⁷ Jean-Baptiste Harguindeguy et Romain Pasquier, « Langue et politique. Les mobilisations ethnolinguistiques en Europe », *Cultures & Conflits*, n° 79-80, 2010, p. 8.

Ils ajoutent que les organisations qui participent à cette mobilisation « militent pour la défense et/ou la valorisation d'une identité collective et une réorganisation institutionnelle de la structure du pouvoir national dans le sens d'une autonomie accrue⁸ ». Cette mobilisation peut être cyclique, en ce que son niveau peut varier d'une période à l'autre. Pour mesurer ce niveau, nous nous sommes inspiré de Félix Kolb, qui propose deux indicateurs : l'intensité des mobilisations, soit l'ampleur de la perturbation créée par les stratégies retenues (des occupations ou d'autres techniques illégales étant plus intenses que des manifestations pacifiques) et l'étendue de la mobilisation, c'est-à-dire le nombre d'événements de protestation⁹.

Contrairement à Sydney Tarrow qui a popularisé l'idée des cycles de mobilisation¹⁰, nous ne pensons pas qu'un cycle se termine par un désengagement, mais plutôt par une réorganisation de l'action des groupes : les groupes entrent en rémanence¹¹, ce qui renvoie à la persistance partielle d'un phénomène après la disparition de sa cause. Il s'agit d'une façon plus dynamique d'entrevoir les mouvements sociaux et qui incite à regarder comment ils s'inscrivent dans la continuité, en reconnaissant qu'un mouvement peut adopter des formes et des stratégies différentes à des périodes différentes de son histoire, que

⁸ *Ibid.*, p. 9.

⁹ Felix Kolb, *Protest and Opportunities: The Political Outcomes of Social Movements*, New York, Campus Verlag, 2007, 341 p.

¹⁰ Sydney Tarrow, *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 251 p.

¹¹ Il s'agit de la traduction que nous retenons d'*abeyance structure*, telle que présentée dans Verta Taylor, « Social Movement Continuity, The Women's Movement in Abeyance », *American Sociological Review*, vol. 54, n° 4, 1989, p. 761-775.

ce soit dans une période de formation, de succès, de continuité, de survie ou de déclin¹². Autrement dit, la rémanence permet de comprendre les processus par lesquels les mouvements peuvent se maintenir dans le temps et éventuellement ressurgir au bénéfice d'un contexte politique plus favorable. Durant des moments moins propices à la mobilisation ou encore après une victoire relative, les organisations du mouvement peuvent entrer en rémanence, c'est-à-dire qu'elles s'engagent dans « un processus de maintien ou de mise en veille par lequel les mouvements parviennent à durer dans des environnements non-réceptifs, jouant ainsi un rôle de passeur entre deux étapes d'une mobilisation¹³ ». En rémanence, les organisations remplissent trois fonctions : elles préservent le réseau militant, elles préservent un répertoire de buts et de tactiques et elles préservent une identité collective partagée par une communauté politique et qui peut devenir une ressource symbolique importante pour les mobilisations subséquentes¹⁴. Ainsi, la mobilisation se poursuit en période de rémanence, mais différemment. Elle est plus discrète puisqu'elle ne vise pas à entraver le fonctionnement des sites où pourrait se dérouler l'action et puisqu'elle est moins exigeante en termes de ressources. Les groupes vont alors tendre à agir à l'intérieur des structures ou des institutions, à privilégier des stratégies

¹² Leila J. Rupp et Verta Taylor, *Survival in the Doldrums. The American Women's Rights Movement, 1945 to the 1960s*, New York, Oxford University Press, 1987, p. 9.

¹³ Florence Joshua, « Abeyance Structure », dans Olivier Fillieule et coll. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la fondation nationale de science politique, 2009, p. 17.

¹⁴ *Ibid.*, p. 19; Verta Taylor, *op. cit.*, p. 762.

comme le lobbying et la négociation et à s'engager à une échelle plus locale¹⁵.

Dès lors, la mobilisation linguistique peut se déclencher quand des organisations de la société civile sont insatisfaites du régime linguistique et elle peut entrer en rémanence quand elles sont satisfaites des effets de leurs mobilisations sur le régime. En nous inspirant de Didier Chabanet et Marco Giugni, nous estimons qu'une mobilisation linguistique connaît du succès quand elle réussit à avoir trois types d'effets :

politiques, lorsque les activités des mouvements modifient d'une manière ou l'autre [*sic*] le mode de gouvernement et les relations de pouvoir d'une société donnée [...]; culturels, lorsque surviennent des changements dans l'environnement des mouvements, par exemple dans l'opinion publique ou dans les orientations de valeurs et les modes de vie [...]; biographiques, lorsque la participation à un mouvement social affecte les trajectoires de vie des individus concernés¹⁶.

Dans le cas de la mobilisation linguistique, les effets concrets du succès peuvent se percevoir dans les transformations au sein des régimes linguistiques, contribuant du coup à la satisfaction à son égard. Chabanet et Giugni nous laissent néanmoins sur une mise en garde importante : « Le "succès" ou "l'échec" d'un mouvement social n'a donc pas de sens en tant que tel, mais doit nécessairement être rapporté à la subjectivité de celui qui l'énonce¹⁷ ». Ainsi, bien que cette façon d'aborder le succès soit très utile, elle doit à tout prix être combinée

¹⁵ Paul Bagguley, « Contemporary British Feminism: A Social Movement in Abeyance », *Journal of Social, Cultural and Political Protest*, vol. 1, n° 2, 2002, p. 169-185.

¹⁶ Didier Chabanet et Marco Giugni, « Les conséquences des mouvements sociaux », dans Olivier Fillieule et coll. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux, et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 147.

¹⁷ *Ibid.*, p. 146.

au discours des acteurs eux-mêmes, afin de vérifier si ce que nous pouvons percevoir comme un succès l'est réellement par ceux qui mènent la mobilisation linguistique.

À partir des notions théoriques précédentes, nous proposons une hypothèse fondée sur les travaux sur l'action collective. Le niveau de mobilisation d'une minorité linguistique variera en fonction de sa satisfaction à l'égard du régime linguistique, et cette satisfaction sera liée à la perception qu'ont les groupes quant au succès et à l'échec de leurs mobilisations linguistiques. Autrement dit, quand une minorité linguistique considérera que sa mobilisation n'a pas obtenu le succès escompté et que le régime linguistique ne répond pas à ses principales attentes, les organisations qui la représentent maintiendront un niveau de mobilisation élevé. À l'inverse, quand une minorité linguistique percevra que sa mobilisation a connu du succès et que le régime linguistique répond à ses principales attentes, les organisations réorganiseront leur action et entreront en rémanence. Dans le cas plus précis de l'Ontario, nous proposons que le niveau de mobilisation linguistique est demeuré élevé de la fin des années 1960 jusqu'à ce que les acteurs de la société civile soient satisfaits de l'impact qu'a eu leur mobilisation sur le régime linguistique ontarien à la fin des années 1980. La mobilisation linguistique est entrée en rémanence jusqu'à ce que les acteurs constatent les insuffisances du régime au milieu des années 1990. Leur mobilisation s'est réactivée à la fin des années 1990 quand certains de leurs acquis paraissaient menacés. Depuis, les francophones semblent toujours mobilisés sur des enjeux linguistiques, mais cette mobilisation est plus discrète. Nous illustrons plus précisément ces différentes périodes de la mobilisation linguistique en Ontario dans la section suivante.

2. Le niveau de mobilisation linguistique en Ontario a connu d'importantes variations entre la fin des années 1960 et aujourd'hui

Le récit de la mobilisation que nous retraçons dans cette section se fait en trois temps. D'abord, nous avons choisi de commencer notre récit de la mobilisation linguistique à la fin des années 1960 parce qu'un certain virage s'amorce dans le régime linguistique ontarien, notamment avec la mise sur pied par John Robarts¹⁸ d'un comité consultatif sur les services publics en français et par le développement d'une politique de services en français par William Davis¹⁹. Malgré tout, cette période est aussi marquée par des épisodes de mobilisation au sein de la communauté, notamment le mouvement *C'est l'temps* caractérisé par ses stratégies de désobéissance civile et par la succession de crises scolaires portées par des communautés locales à travers la province. Il s'agit donc d'une période où une nouvelle voix émerge au sein de la communauté francophone de l'Ontario et où le niveau de mobilisation est élevé.

Une deuxième période s'échelonne de la fin des années 1980 au milieu des années 1990 pendant laquelle la mobilisation linguistique est en rémanence. Cette période vient après plusieurs modifications dans le régime linguistique, allant de la constitutionnalisation des droits scolaires des minorités linguistiques au Canada jusqu'à la *Loi sur les services en français* de 1986 en passant par l'octroi graduel de la pleine gestion scolaire par et pour les francophones, non pas sans l'apport de groupes de la société civile qui mettaient de l'avant leurs revendications quant à l'amélioration de la situation du français dans la province.

¹⁸ John Robarts a été premier ministre de l'Ontario de 1961 à 1971.

¹⁹ Linda Cardinal et Stéphane Lang, *op. cit.*

La dernière période s'est déclenchée quand la communauté a perçu que ses acquis dans le domaine législatif étaient menacés. En effet, la mobilisation linguistique a repris dans la foulée de l'épisode de l'hôpital Montfort, qui s'est soldé par une reconnaissance quasi-constitutionnelle de la dimension juridique du régime linguistique ontarien²⁰. Depuis, des revendications demeurent en suspens, mais elles suscitent une mobilisation plus modérée, autant sur le plan de l'étendue que de l'intensité. Ces revendications sont portées par un réseau associatif dense et varié qui représente les francophones dans de nombreux domaines d'action publique. Ces groupes sont actifs sur plusieurs fronts, mais leur mobilisation est plus discrète et modérée.

2.1. *Une identité franco-ontarienne se cristallise et la mobilisation linguistique se maintient à un niveau élevé*

Selon Donald Dennie, à la fin des années 1960, « le mouvement associatif en Ontario doit se repositionner plus spécifiquement à l'intérieur des seules frontières de l'Ontario. Il se dit de plus en plus franco-ontarien plutôt que canadien-français²¹ ». En s'appuyant sur René Guindon, il ajoute que,

à partir des années 1960, l'idéologie et surtout le discours du mouvement associatif, principalement ceux de l'ACFÉO, cessent d'être axés sur la survivance et privilégient davantage celui de développement de la communauté francophone dans toutes ses dimensions qu'elles soient économique, politique, culturelle, artistique, sans toutefois abandonner l'objectif

²⁰ François Boileau, « Les héritiers de la *Loi sur les langues officielles* », dans Jack Jedwab et Rodrigue Landry (dir.), *Après quarante ans : les politiques de langue officielle au Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2011, p. 127.

²¹ Donald Dennie, *op.cit.*, p. 76.

fondamental qu'est la reconnaissance des droits du français et des francophones²².

C'est d'ailleurs dans cette foulée que l'ACFÉO change son nom pour l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) en 1969, reflétant mieux le nouveau mandat plus large qu'elle se donne. Ce changement de mandat survient aussi au moment où l'Église catholique perd en influence dans les communautés locales, après une période où elle avait géré les institutions d'éducation, de santé et de services sociaux.

Il y a vraiment, à partir des années 60, les paroisses ont perdu à peu près leur impact sur la communauté, n'ont plus été les leaders. Elles ont toujours donné un appui... mais l'importance s'est affaiblie pour être à peu près nulle aujourd'hui (ON3)²³.

Fernan Carrière estime que cette période équivaut à l'émergence d'une parole franco-ontarienne. Autrement dit, il s'effectue, dans les années 1960, une prise de conscience de l'expérience particulière de la minorité francophone de l'Ontario. C'est à cette époque qu'une nouvelle élite prend ses distances des institutions et des mouvements traditionnels pour participer à la vie publique sur des bases nouvelles²⁴. Elle élargit le champ de ses revendications, se dote de nouvelles institutions et promeut une nouvelle identité franco-ontarienne, qui se

²² *Ibid.*, p. 76. Voir aussi René Guindon, « Pour lever les contradictions structurelles de l'ACFO », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 2, 1979, p. 35-40.

²³ Les citations en italiques sont tirées des entretiens. Les transcriptions demeurent les plus fidèles possible aux propos enregistrés. Des corrections mineures qui ne changent pas le sens des propos ont parfois été apportées aux extraits pour les rendre plus intelligibles. Le code entre parenthèses est une référence à l'entretien duquel est tiré l'extrait.

²⁴ Fernan Carrière, « La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985 », dans Cornelius Jaenen, *op. cit.*, p. 324.

coalise autour de la création du drapeau franco-ontarien²⁵. D'ailleurs, cette promotion de l'identité se poursuit, alors que « la notion d'identité se trouve plus que jamais au cœur même du discours officiel en milieu francophone minoritaire en Ontario²⁶ ».

Dès lors, d'importants épisodes de mobilisation linguistique vont s'articuler autour des secteurs de l'éducation, de la justice et des enjeux constitutionnels. En éducation, des modifications législatives ouvrent la porte à la création d'écoles secondaires francophones, qui demeureront toutefois sous l'égide de conseils scolaires qui, dans presque tous les cas, sont dominés par la population anglophone. Il s'agit d'un obstacle à la pleine gouvernance du système scolaire par et pour les francophones, « les conseils scolaires, publics et séparés, pouvant décider des besoins en enseignement en français au secondaire, cela signifie que plusieurs conseils peuvent bloquer, à leur guise, la création d'écoles secondaires de langue française²⁷ ». Plusieurs communautés, dès lors, se mobilisent pour obtenir leurs écoles secondaires publiques francophones, principalement là où le nombre le justifiait.

Avant... c'était la communauté locale qui revendiquait auprès du conseil local, d'où les crises, puis les gouvernements se tenaient toujours loin. Par contre, le gouvernement, à un moment donné... a mis en place des règlements et des amendements à la loi permettant d'avoir des écoles françaises, puis là... c'était une question de nombre puis de volonté. Les crises sont venues du fait que les anglophones... dans des endroits à grande concentration française,

²⁵ Tina Desabrais, « L'implantation communautaire, 1977-1995 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole, 2005, p. 43-68.

²⁶ Diane Gérin-Lajoie, « Mieux comprendre le rapport à l'identité », dans Sylvie A. Lamoureux et Megan Cotnam (dir.), *Prendre sa place. Parcours et trajectoires identitaires en Ontario français*, Ottawa, Éditions David, 2012, p. 149.

²⁷ Tina Desabrais, *op. cit.*, p. 52.

le fait qu'on affirmait un droit, les anglophones perdaient le statut majoritaire ou perdaient des institutions qu'ils avaient perçues être les leurs... Ça c'était la résistance, ça dérangeait (ON1).

Les crises se multiplient.

Dans notre coin, il y a eu la crise de La Citadelle [à Cornwall] où les enseignants ont fait une journée de grève, puis on a fait des démonstrations. Mais, c'était l'époque de 1970 où un peu partout en Ontario, ça avait commencé. Il y a eu Cornwall, il y a eu Sturgeon Falls, la première place, ensuite il y a eu Penetang. Il y a eu des endroits où c'était plus chaud qu'ailleurs (ON1).

Les crises se propagent dans plusieurs municipalités de la province, où les parents et les professeurs reprennent la même stratégie, mais la crise de Penetanguishene est sûrement l'une de celles qui ont été les plus médiatisées et qui ont suscité la plus forte mobilisation à travers la province. Dans un ouvrage sur cet épisode, Jeannine Séguin, qui était présidente de l'ACFO au moment le plus fort de la crise scolaire et qui a été la directrice de l'école de la résistance créée pour dénoncer l'inaction du conseil scolaire local, revient sur cette mobilisation.

Pour obtenir une école française en 1979, soit plus de dix ans après l'adoption des lois sur l'enseignement en langue française, des étudiants ont dû prendre le maquis; des parents sont devenus du jour au lendemain les stratèges d'une résistance; des ressources franco-ontariennes ont été rassemblées en toute hâte et un véritable combat a dû être livré pour résister aux volontés assimilatrices des autorités en place. Tout l'Ontario français s'est rallié derrière les efforts d'une population locale déterminée, infatigable, décidée à préserver sa langue et sa culture. L'appui s'est même étendu à l'ensemble du pays²⁸.

Dennie conclut bien cet épisode en précisant que « les conseils scolaires publics, étant dominés par des groupes anglophones, ce n'est qu'à la suite de manifestations et

²⁸ Paul-François Sylvestre, *Penetang, l'école de la résistance*, Sudbury, Prise de parole, 1980, p. 7.

d'une mobilisation politique [que les écoles secondaires publiques francophones] ont été établies²⁹ ».

Un autre enjeu mobilisateur durant cette période est celui de l'accès au système de justice. En 1971, le premier ministre William Davis annonce qu'il vise rendre accessibles les services judiciaires en français dans la province. Mais les changements tardent à se produire et quelques individus se décident à agir en prônant la désobéissance civile. La désobéissance civile est un acte politique individuel qui permet d'exprimer une dissonance entre les principes auxquels adhèrent un individu et le pouvoir politique. Il s'agit d'un moyen de résistance par lequel un individu viole délibérément et pacifiquement une loi ou une règle dans le but d'en démontrer l'injustice et d'en demander la transformation³⁰. Dans ce cas-ci, les premières actions individuelles consistaient à refuser de payer une contravention rédigée uniquement en anglais ou à refuser de renouveler des plaques d'immatriculation parce que les formulaires n'étaient pas bilingues³¹. Ces individus étaient déterminés à maintenir cette stratégie pour faire pression sur le gouvernement provincial, quitte à être condamnés à des séjours en prison. Ils ont décidé de se rassembler et ont donné naissance au mouvement *C'est l'temps* en septembre 1975, quelques mois après les premiers gestes de désobéissance civile. À la fin du mouvement en 1977, une vingtaine de personnes auront fait de courts séjours en prison pour avoir commis de tels gestes. Selon Cardinal,

²⁹ Donald Dennie, *op. cit.*, p. 77.

³⁰ Albert Ogien et Sandra Lauzier, *Pourquoi désobéir en démocratie?*, Paris, La Découverte, 2010, 216 p.

³¹ Linda Cardinal, *C'est l'temps. Le premier mouvement de revendication pour le droit à des services de justice en français en Ontario, 1975 à 1977*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, 2011, p. 13.

[I]e mouvement *C'est l'temps* a permis de lancer un débat sur les services en français et le bilinguisme judiciaire, de renouveler le discours sur l'identité franco-ontarienne et d'utiliser des moyens plus radicaux afin de provoquer une prise de conscience devant conduire à une plus grande autonomie pour les francophones de l'Ontario³².

Un plus grand enjeu occupait également les groupes de la société civile, principalement l'ACFO, au tournant des années 1980 : la reconnaissance du statut officiellement bilingue de l'Ontario. Serge Dupuis a mis en lumière la participation des porte-paroles franco-ontariens aux négociations constitutionnelles ayant mené au rapatriement de la Constitution et à l'enchâssement de la *Charte canadienne des droits et libertés* et en est arrivé à la conclusion suivante, fort intéressante³³. Certes, aujourd'hui la *Charte* est perçue comme une grande victoire pour les communautés francophones en situation minoritaire au Canada en raison des garanties linguistiques qu'elle comporte, mais les porte-paroles franco-ontariens sont sortis amers et aigris du processus de négociation qui s'est terminé en 1981. En effet, la *Charte* ne répondait pas aux principales demandes de la communauté : des établissements d'enseignement dans la langue de la minorité du primaire au postsecondaire, la gestion scolaire par et pour les francophones³⁴, et l'application de l'article 133

³² *Ibid.*, p. 31-32.

³³ Serge Dupuis, « On prévoyait le déluge! La résistance franco-ontarienne au rapatriement de la Constitution canadienne, 1977-1982 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33, 2008, p. 7-39.

³⁴ Depuis, l'article 23 de la *Charte* a été interprété de manière large et généreuse par les tribunaux, allant dans le sens des demandes initiales des minorités francophones, ce qui explique pourquoi, selon Dupuis, la *Charte* est célébrée aujourd'hui. Il pense qu'en 1981, les porte-paroles franco-ontariens ne pouvaient prévoir que les tribunaux allaient donner une telle interprétation à l'article 23.

de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à l'Ontario³⁵, ou, aux dires de certains, la constitutionnalisation du bilinguisme institutionnel en Ontario. Aux lendemains de cette défaite, les porte-parole franco-ontariens craignaient le pire pour leur communauté³⁶. Jean-Robert Gauthier, député puis sénateur franco-ontarien, regrettait que les seuls gains pour les minorités francophones ne puissent se faire que devant les tribunaux, la judiciarisation d'enjeux jusque-là débattus dans l'arène politique pouvant être la conséquence des dispositions de la *Charte*³⁷.

Les porte-paroles franco-ontariens se sont rabattus sur le gouvernement provincial pour continuer à réclamer une politique globale sur la prestation de services en français dans la province. Cette demande n'était pas nouvelle, mais le dossier est revenu à l'agenda à l'élection provinciale de 1985.

Peterson [chef du parti libéral de l'Ontario] s'était engagé à adopter une loi sur les services en français s'il gagnait les élections. Il a gagné les élections. Il était minoritaire et il a fait une entente avec le parti néo-démocrate sur 18 mois et c'est dans ces 18 mois là qu'il l'a fait passer (ON3).

Ainsi, la *Loi sur les services en français* est adoptée en 1986, et pleinement mise en vigueur en 1989. À partir

³⁵ Cet article prévoyait que l'usage du français était permis au Parlement fédéral et à l'Assemblée législative du Québec, que les documents émanant de ces institutions devaient obligatoirement être disponibles dans les deux langues, et que les deux langues pouvaient être utilisées devant les tribunaux créés par ces deux institutions.

³⁶ Serge Dupuis, *op. cit.*, p. 35.

³⁷ Martin Normand, « De l'arène politique à l'arène juridique : les communautés francophones minoritaires au Canada et la *Charte canadienne des droits et libertés* », dans François Rocher et Benoît Pelletier (dir.), *Le nouvel ordre constitutionnel canadien : du rapatriement de 1982 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 179-203.

de ce moment-là, il fallait faire comprendre à la population ce que représentait un tel cadre législatif.

Allez chercher vos droits, demandez les services. C'est pas évident, quand c'est la première fois que t'as accès à des services en français (ON3).

La *Loi sur les services en français* constitue, sans conteste, un tournant majeur dans le régime linguistique ontarien qui se doit d'être bien compris par tous. Désormais, les acteurs de la société civile doivent apprendre à composer avec ce nouveau contexte, mais sans pour autant baisser la garde. Se pointent alors les signes que le mouvement pourrait entrer en rémanence.

L'entrée en vigueur de la loi. Tu sais, quand on a des balises comme ça, il y a le avant et le après la Loi sur les services en français. Donc, c'est quelque chose de majeur. Il faut le souligner et faut toujours le traîner avec nous, puis faut toujours le répéter. Comme faut toujours répéter que ça, c'est la fondation de ce qui va nous amener à constitutionnaliser les droits des francophones de l'Ontario. Et il faut le faire (ON3).

En somme, la *Loi sur les services en français* n'est pas une panacée aux yeux des porte-paroles communautaires; elle n'est pas non plus la finalité exprimée, c'est-à-dire la constitutionnalisation du bilinguisme institutionnel en Ontario. Mais, elle suffit pour que les porte-paroles communautaires décident de prendre le temps de bien comprendre la portée de ce nouvel outil législatif. Ils prennent la pleine mesure de ce succès, autant sur le plan politique, par l'obtention de nouveaux avantages pour la communauté minoritaire, que sur le plan culturel, par le changement d'attitude du gouvernement provincial à l'égard des services en français, et que sur le plan biographique, par l'impact que peut avoir le cadre législatif sur la vie quotidienne des francophones de la province.

2.2. *La mobilisation linguistique est en rémanence de la fin des années 1980 au milieu des années 1990*

Après l'adoption de la *Loi sur les services en français*, mais aussi dans la foulée de décisions rendues par les tribunaux quant à l'interprétation de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité, la mobilisation a pris un visage différent. Cette période s'étale de 1986 à 1997.

Il y a eu un recours plus fréquent aux tribunaux de la part des minorités francophones, et ce, dans pratiquement toutes les provinces à majorité anglophone. Après la *Charte*, les tribunaux semblaient agir comme un rempart pour assurer la protection des minorités. La *Charte* a accentué la juridicisation du débat linguistique. Le recours aux tribunaux est devenu un outil pour contrer l'inaction de l'État quand les stratégies habituelles ne menaient nulle part..

Le litige est toujours la dernière étape. Il y a des négociations, il y a des offres, il y a une tentative. C'est quand ça ne fonctionne vraiment pas qu'on se rend devant les tribunaux (ON4).

Le recours aux tribunaux a été beaucoup utilisé dans le domaine de l'éducation.

Malgré la Charte, malgré les droits scolaires... dans toutes les provinces ça a été nécessaire de se rendre devant les tribunaux pour faire valoir les droits de la minorité francophone. Donc, c'est important de comprendre que quand t'es membre d'une minorité linguistique, tu dépends en grande mesure du judiciaire, parce que finalement, ce qui arrive, c'est que les gouvernements agissent dans l'intérêt de la majorité (ON4).

Selon Anne Gilbert et Nicole Richer, « [la] communauté franco-ontarienne a été l'acteur principal dans le dossier des conseils scolaires de langue française dans la

province. Ce sont ses efforts de longue date qui ont permis la formation des conseils scolaires³⁸ ». Elles ajoutent que :

[les] intervenantes et intervenants du monde de tous les secteurs de l'éducation se sont mobilisés à l'échelle locale afin de susciter une action concertée de toutes les forces vives de la communauté. Les associations en éducation leur ont emboîté le pas à l'échelle provinciale en menant un lobby actif auprès des hommes et des femmes politiques de tous les partis³⁹.

Cependant, une fois les premiers conseils scolaires obtenus⁴⁰, une telle mobilisation n'était plus aussi nécessaire.

En éducation, les mobilisations, parce qu'on a la gouvernance, la mobilisation de monsieur et madame tout le monde est moins nécessaire. Dans l'éducation, on n'est plus à la revendication pure d'avoir le droit de gouverner. On l'a la gouvernance. On est peut-être plutôt pour certains milieux de la province, en train de régler des problèmes d'accès [aux écoles] (ON1).

Les dossiers étaient désormais traités dans de nouvelles structures de gouvernance où étaient élus des conseillers scolaires issus de la communauté francophone.

Tu donnes à la communauté un véhicule législatif pour gouverner. Et ce qui est arrivé en 1998 avec la création des conseils scolaires, il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de négociations avec la majorité anglaise pour l'échange d'édifices, mais ça n'a pas fait de crises... parce que c'était maintenant des élus qui négociaient. L'application des droits s'est fait [sic] dans un cadre plus législatif alors qu'au début, dans les années 1970 et dans les années 1980, c'était du terrain encore nébuleux puis moins encadré. Dès que t'as

³⁸ Anne Gilbert et Nicole Richer, *La transition vers nos établissements d'enseignement en Ontario français*, Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes, 1996, www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/transit.html (consulté le 23 septembre 2015).

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ La pleine gestion scolaire s'est concrétisée en 1997 avec la création de huit conseils scolaires francophones catholiques et de quatre conseils scolaires francophones publics couvrant l'ensemble du territoire de la province.

donné la gouvernance en termes de la loi, les élus au nom de la communauté ont tout de suite une crédibilité d'intervention (ON1).

Bref, la mobilisation était moins visible sur le plan de la prestation de services en français depuis l'adoption de la *Loi sur les services en français*, puisque les groupes étaient dans une période où ils faisaient connaître aux Franco-Ontariens le nouveau cadre législatif.

On a fait beaucoup pour informer la clientèle francophone dans la province de ses droits (ON3).

Dans le domaine de l'éducation, les dossiers se réglèrent désormais au sein des conseils scolaires plutôt que par des luttes menées par les communautés locales.

On n'a pas eu à mobiliser la communauté sur des dossiers. Ça s'est fait politiquement avec des structures de gouvernance (ON1).

En somme, la mobilisation linguistique durant cette période était moins intense, mais les groupes de la société civile ayant comme mission la promotion du français n'étaient pas pour autant inactifs. Durant cette période, les principaux groupes ont réussi à maintenir un réseau militant qui privilégiait des stratégies plus discrètes, à préserver un répertoire de buts et de tactiques en essayant de s'accommoder du régime linguistique bonifié, et à promouvoir une identité collective en poursuivant les efforts pour la promotion de l'identité franco-ontarienne tant auprès de la population francophone qu'auprès des instances publiques. Cette période se produit, selon Marco Dubé, au moment où « les leaders du mouvement associatif franco-ontarien n'ont jamais été aussi peu présents dans les préoccupations des gouvernements fédéral ou provincial que depuis les années 1960⁴¹ ». L'action s'est

⁴¹ Marco Dubé, *De Mahé à Summerside. Quinze réflexions sur l'évolution de l'Ontario français de 1990 à 2000*, Ottawa, Le Nordir, 2001, p. 15.

poursuivie, parfois de manière plus institutionnalisée et de façon moins étendue et plus discrète, et les groupes, comme les ACFO provinciale et locales, ont maintenu une base militante prête à intervenir, ce qui ne tardera pas à être nécessaire.

2.3. *La mobilisation linguistique reprend à la fin des années 1990*

La réactivation de la mobilisation linguistique coïncide avec l'épisode de l'hôpital Montfort, qui a été perçu comme un affront au régime linguistique en place, du fait qu'on réorganisait une institution et des services visés par la *Loi sur les services en français*⁴². La communauté francophone, surtout celle de la région d'Ottawa, sent alors le besoin urgent de s'organiser pour contester la décision de la Commission.

Tout le monde disait, qu'est-ce qu'on fait maintenant... ben écoutez, ça prend un gros mouvement, parce qu'on est un hôpital visé par un gouvernement et il faut faire quelque chose de gros... Il faut que tous les Franco-Ontariens s'unissent puis faut être un gros nombre. Pas faire une assemblée de 50, de 100, puis de 200. Il faut des milliers de personnes pour venir à bout de sauver cet hôpital-là (ON5).

Le groupe S.O.S. Montfort, formé pour mener cette mobilisation, organise à la hâte un grand rassemblement le 22 mars 1997. Ce grand rassemblement a été perçu par Michel Gratton comme l'un des moments forts de la mobilisation linguistique en Ontario, voire comme l'expression de la volonté d'un peuple de subsister⁴³. Après,

⁴² Selon l'exigence qui vient avec la désignation d'une institution en vertu de la *Loi sur les services en français*, une institution ne peut revoir ses activités de façon à ce que moins de services en français soient offerts qu'avant qu'elle ne soit désignée.

⁴³ Michel Gratton, *Montfort : la lutte d'un peuple*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2003, 805 p.

il devenait plus difficile de maintenir ce niveau de mobilisation.

Là, c'était de garder le momentum. Ça c'était pas un cadeau (ON5).

La campagne s'est poursuivie sur quelques années et l'option juridique a été finalement retenue. Cette stratégie s'est avérée fructueuse. En plus de permettre la sauvegarde de l'hôpital, cette décision a eu comme résultat de donner un statut quasi-constitutionnel à la *Loi sur les services en français*, du fait qu'elle répond à l'un des principes non écrits de la constitution canadienne, la protection des minorités, telle que définie dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*.

Les causes linguistiques, ça fait partie de l'essentiel de qui nous sommes... Ce que Montfort a fait... ça l'a confirmé de façon on ne peut plus claire que les gouvernements ont l'obligation constitutionnelle de promouvoir et protéger. Donc tu ne peux pas être plus clair (ON4).

Cette cause a aussi fait en sorte que la santé s'inscrive plus durablement comme domaine de revendication des francophones.

Sans prétendre que la mobilisation puisse se maintenir à un niveau aussi élevé que pendant l'épisode Montfort, certains dossiers occupent toujours les groupes de la société civile.

Moi je trapine toujours deux dossiers : l'université de langue française et Ontario province officiellement bilingue (ON3).

L'enjeu d'une université de langue française en Ontario n'est pas nouveau, mais, il est revenu à l'avant-scène devant le constat que les universités bilingues en Ontario desservent mal leur clientèle francophone. Un argument juridique se fondant sur l'article 23 de la *Charte canadienne*

des droits et libertés s'est développé⁴⁴. La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) s'est impliquée dans le dossier.

Un autre qu'on a essayé de ramener, c'était le dossier de l'université franco-ontarienne, de l'université unilingue française en Ontario. Bob Rae faisait une étude sur le postsecondaire en Ontario... Dans le cadre de cette consultation provinciale, la FESFO s'est beaucoup mobilisée, a envoyé des jeunes aux consultations publiques... On avait créé un mémoire sur l'université franco-ontarienne, pourquoi c'est nécessaire (ON2).

Un nouveau groupe a aussi été créé, entre autres, pour porter ce dossier, le Regroupement des étudiants franco-ontariens (RÉFO). L'enjeu de l'université franco-ontarienne a gagné en importance après la réalisation des entretiens, ce qui explique pourquoi il est peu présent dans le propos des acteurs. Depuis, la campagne, menée notamment par le RÉFO, a pris de l'intensité sur le plan de la variété du répertoire d'actions utilisé, et sur son étendue par le nombre d'événements de mobilisation. En termes de stratégies, le RÉFO et les alliés qui se sont joints à sa campagne ont eu recours, par exemple, à l'organisation de consultations régionales et d'un sommet provincial, au dépôt d'un projet de loi à l'Assemblée législative de la province et à une campagne symbolique d'inscriptions à une future université francophone. Il s'agit là certainement d'un enjeu qui permet de maintenir la mobilisation des organismes représentant cette communauté ainsi que plusieurs individus et qui illustre le potentiel d'une campagne qui repose sur une diversité de stratégies.

Quant à l'enjeu de faire de l'Ontario une province bilingue, il n'est pas nouveau non plus, comme nous

⁴⁴ Michel Giroux, « Le droit constitutionnel à une éducation universitaire en français en Ontario », *Revue du Nouvel-Ontario*, n^{os} 35-36, 2010, p. 241-267.

l'avons déjà souligné en discutant des négociations constitutionnelles du début des années 1980. Carrière le soulignait déjà en 1993 : « [l']objectif ultime des porte-parole de la communauté franco-ontarienne demeure que la province devienne officiellement bilingue. On reconnaît cependant qu'il y a encore beaucoup d'obstacles à surmonter avant que cet objectif ne s'inscrive dans la réalité quotidienne⁴⁵ ». Cette revendication n'a jamais été abandonnée⁴⁶. Pour certains intervenants, le bilinguisme institutionnel constitue une suite logique à tous les gestes posés par la province. Ce serait l'étape ultime de la stratégie incrémentale adoptée par les groupes franco-ontariens et serait en phase avec la culture politique ontarienne.

Les thèmes sous-jacents à ça, c'est des questions qui n'ont pas été répondues, est-ce qu'on devrait se mobiliser pour la désignation bilingue de la province? (ON1)

Nécessairement, il faut que l'Ontario devienne une province officiellement bilingue... Je prône la dualité linguistique et je veux que ce soit reconnu de façon constitutionnelle pour que jamais, jamais il y ait un recul (ON3).

D'ailleurs, le contexte évolue. Une nouvelle région a été désignée bilingue en 2009 suite à la mobilisation de la population locale et ce, même si la région ne rencontrait pas les critères établis dans la *Loi*.

Il y a une expérience qui s'est fait comme ça à Kingston, où l'ACFO locale a travaillé avec le maire, les élus, pour une désignation, pour ouvrir des services en français. Ils avaient mobilisé le maire, le conseil de ville, le député provincial local et le député fédéral. Et quand t'arrives au gouvernement de l'Ontario puis tu dis, voici les

⁴⁵ Fernan Carrière, *op. cit.*, p. 333.

⁴⁶ Encore récemment, en juin 2015, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a rappelé dans un communiqué qu'elle souhaite continuer à travailler en vue de l'enchâssement des droits des Franco-Ontariens dans la constitution canadienne. (Assemblée de la francophonie de l'Ontario, *op. cit.*)

appuis politiques, là t'as du côté de la majorité des gens qui parlent de la même chose... Puis c'est ça qui ouvre des portes, quand la francophonie peut dire qu'elle travaille avec la communauté (ON1).

Avec du recul, certains groupes de la société civile constatent que l'Ontario a fait plusieurs gains, principalement en raison de la capacité des francophones à se mobiliser, mais les intervenants observent que les ressources humaines et financières de groupes représentant des minorités sont limitées et qu'elles s'épuisent plus rapidement.

Il y a peut-être une certaine lassitude de revendiquer ou d'appuyer la francophonie (ON1).

Tous les groupes ont des problèmes d'engagement. L'engagement communautaire est difficile (ON1).

Pour certains, cette lassitude pourrait aussi s'expliquer par le fait que plusieurs des principales revendications ont été obtenues et que les stratégies qui portent dorénavant fruit sont moins visibles.

La période de défoncer des portes ouvertes puis de crier sur les toits au martyr, je pense que c'est révolu. Ça devrait être une stratégie de dernière heure... Quand on entre dans des dossiers d'une façon pondérée, sensée, avec des bonnes choses à l'appui, c'est généralement recevable (ON1).

On n'est pas dans un mode de revendication et de contestation. On est plutôt dans un mode de dire dans plusieurs cas : les pratiques, les droits sont là, mettez-les en place. C'est pas une question de revendiquer, c'est déjà là (ON1).

Malgré tout, tous s'entendent pour dire que pour l'instant, la mobilisation doit se maintenir. Si les revendications ne sont plus formulées sous le mode de la confrontation, il reste que certaines sont en suspens et que les groupes doivent demeurer vigilants.

En fait, le défi c'est de dire aux francophones... que d'abord, dans la francophonie tu ne peux jamais rien prendre pour acquis. T'es en milieu minoritaire, tu peux jamais dire on a fini de revendiquer (ON1).

Quand t'es minoritaire, faut que tu saches te battre... ça veut dire de ne pas avoir peur de demander des droits, que ce soit qui que ça voudra qui sera en avant de toi (ON5).

Non seulement cette mobilisation doit-elle se maintenir, mais elle doit continuer à faire progresser la communauté minoritaire francophone de l'Ontario, c'est-à-dire qu'elle ne peut mener à des compromis sur les droits linguistiques.

Les droits linguistiques, ce n'est jamais réglé de façon définitive... Ils ont des besoins continus (ON4).

T'as pas le droit de négocier des droits. C'est ça qu'il faut leur dire (ON5).

Bref, selon les intervenants rencontrés, la communauté francophone en Ontario doit surmonter plusieurs défis si elle veut continuer à maintenir son niveau de mobilisation linguistique actuel.

3. Quelques pistes pour expliquer la variation du niveau de mobilisation linguistique en Ontario entre la fin des années 1960 et aujourd'hui

Nous proposons une piste pour expliquer la période où le niveau de mobilisation a été le plus élevé, c'est-à-dire le plus intense et le plus étendu. Suzanne Staggenborg⁴⁷ considère que des mouvements sociaux réussissent à se maintenir quand des groupes divers, comme des organisations formelles ou encore des réseaux plus informels, organisent des campagnes engageantes, c'est-à-dire un

⁴⁷ Suzanne Staggenborg, *Social Movements*, Don Mills, Oxford University Press, 2008, 222 p.

agrégat d'évènements et d'activités qui semblent être orientés vers un objectif relativement spécifique, qui se produisent dans un espace-temps limité, et qui ont tendance à viser un gouvernement ou une figure d'autorité. Dès lors, les participants sont appelés à continuellement renouveler leur engagement à l'égard de l'identité collective défendue par les acteurs qui dirigent le mouvement. Ils peuvent participer aux actions collectives de plusieurs façons et la mobilisation peut se maintenir à un niveau élevé et sur une longue période⁴⁸. En Ontario, la mobilisation linguistique se maintient à un niveau élevé après le point tournant des années 1960. Les principaux groupes ont mené de nombreuses actions dans l'espace public qui ont précédé d'importantes transformations dans le régime linguistique et ils ont généralement réussi à maintenir l'appui de la communauté linguistique minoritaire tout au long de ses actions. La mobilisation linguistique a été portée par des groupes institutionnalisés, comme l'ACFO, et par des réseaux plus informels, comme le mouvement *C'est l'temps*, ou encore par des comités de parents qui se sont engagés dans les crises scolaires. Les stratégies ont aussi été diversifiées : que l'on pense notamment aux manifestations pacifiques, aux épisodes de lobbying, aux occupations et à la désobéissance civile. En somme, la mobilisation linguistique est demeurée élevée autant sur la plan de l'intensité que de l'étendue durant cette première période.

Aussi, durant cette période de mobilisation la plus intense de la fin des années 1960 à la fin des années 1980, les revendications touchent à toutes les dimensions du régime linguistique. La période se caractérise donc par la variété et par le nombre de revendications qui sont mises

⁴⁸ *Ibid.*, p. 40-42.

de l'avant, nourrissant du coup le constat que la mobilisation linguistique demeure élevée. Sur le plan de la dimension juridique, les groupes ont demandé une amélioration du statut de la langue par l'adoption d'actes législatifs. Sur le plan de la dimension politique, ils ont tous exprimé le souhait d'obtenir des espaces d'autonomie où la communauté pourrait prendre ses propres décisions quant à son épanouissement. Sur le plan de la dimension symbolique, ils ont mené des campagnes pour valoriser l'identité collective de la communauté et la faire reconnaître par les gouvernements et par la majorité. Finalement, sur le plan de la dimension opérationnelle, ils ont demandé à ce que des obligations linguistiques soient respectées et mises en œuvre de façon efficace. Ainsi, les entretiens formels et informels et les sources secondaires nous permettent de suggérer qu'une période de mobilisation linguistique élevée se caractérise aussi par la présence de demandes exprimées à l'égard de chacune des dimensions du régime linguistique.

Pour la période de la fin des années 1980 au milieu des années 1990, période pendant laquelle la mobilisation linguistique semble être plus faible, le cas ontarien montre que l'entrée en rémanence peut être une décision stratégique, où interviennent les choix des acteurs, les ressources disponibles et la satisfaction à l'égard du régime linguistique. Des groupes sont entrés en rémanence pour apprendre à composer avec le nouveau contexte introduit par l'adoption de la *Loi sur les services en français* et pour faire la promotion de ses composantes auprès de la population et des institutions gouvernementales. La mobilisation devenait aussi moins nécessaire dans le domaine de l'éducation parce que des dossiers pouvaient se régler au sein de nouvelles instances de gouvernance,

les conseils scolaires francophones homogènes. Ces transformations dans le régime linguistique constituaient des effets politiques importants de la mobilisation linguistique, et les groupes qui la portaient s'en satisfaisaient. Aussi, durant cette période, les groupes ont satisfait aux caractéristiques de la rémanence. Ils ont préservé le réseau militant en l'interpellant pour faire connaître les nouvelles dispositions législatives et en l'incitant à encourager les institutions à les mettre en œuvre, ce dont témoignent les efforts de l'ACFO provinciale durant cette période. Ils ont préservé le répertoire de buts et de tactiques, notamment en reproduisant certaines stratégies dans la lutte pour les collèges francophones. Ils ont préservé l'identité collective de la communauté en continuant à en faire la promotion au sein même de celle-ci et auprès des élus provinciaux; les campagnes de sensibilisation de l'ACFO et ses rencontres régulières avec les premiers ministres provinciaux en constituent un bel exemple.

Autrement dit, une mobilisation pourrait entrer en rémanence parce que les groupes qui la portent estiment que c'est la meilleure stratégie à un moment précis, c'est-à-dire après qu'elle ait eu des effets satisfaisants. Plutôt que continuer à se mobiliser intensément, ces groupes estiment pouvoir profiter du contexte pour s'effacer quelque peu de l'espace public et consacrer leurs ressources à d'autres activités qui pourraient être plus profitables pour l'avenir et le développement des communautés qu'ils représentent.

Un autre élément d'analyse renvoie aux dimensions du régime linguistique : la mobilisation qui persiste vise principalement la dimension opérationnelle du régime. Bagguley⁴⁹ suggérait qu'en période de rémanence, la

⁴⁹ Paul Bagguley, *op. cit.*

mobilisation était plus discrète et ne cherchait pas à entraver le fonctionnement des sites où pourraient se dérouler l'action. Les groupes vont tendre à agir à l'intérieur des structures et vont privilégier des stratégies comme le lobbying et la négociation. Ce type de stratégie appelle des revendications moins importantes et structurantes, ou encore qui peuvent se régler plus rapidement par la collaboration avec les institutions. C'est justement le propre de la dimension opérationnelle du régime linguistique, où les revendications visent principalement la pleine mise en œuvre des obligations linguistiques. En effet, durant la période de rémanence, la mobilisation en Ontario visait notamment à assurer la pleine mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et à voir au bon fonctionnement des conseils scolaires nouvellement créés.

La dernière période, qui perdure, s'est amorcée à la fin des années 1990 avec la campagne entourant la sauvegarde de l'hôpital Montfort. Cette campagne a utilisé un répertoire d'actions varié et a été nourrie par la création de nouveaux groupes, ce qui caractérise une période de mobilisation plus élevée. Depuis la fin de cette campagne, la mobilisation linguistique en Ontario a conservé son étendue sans toutefois maintenir son intensité. Le matériel empirique tiré des entretiens et des sources secondaires pointent vers une mobilisation touchant à plusieurs dimensions du régime linguistique, tout en utilisant un répertoire d'actions plus traditionnel, comme le lobbying et la négociation. C'est ce qui caractérise une période où le niveau de mobilisation est modéré : des demandes qui visent plusieurs dimensions du régime linguistique, mais une mobilisation qui se fait plus discrète. Certains considèrent que le gouvernement provincial libéral au pouvoir depuis 2003 est plus ouvert et plus à l'écoute des reven-

dications de la communauté. Du coup, certaines stratégies de mobilisation ne sont plus aussi nécessaires dans un contexte où l'accès aux décideurs et la participation à l'élaboration des politiques publiques paraît acquise. Les intervenants clés rencontrés estiment qu'il est désormais plus facile de faire entendre leurs revendications à l'égard du régime linguistique auprès des décideurs publics.

Somme toute, la mobilisation linguistique en Ontario est à une période charnière, où elle n'est pas aussi intense et étendue qu'auparavant, mais où elle n'est toujours pas entrée en rémanence. C'est la raison pour laquelle nous considérons que le niveau de mobilisation linguistique en Ontario est présentement modéré. La mobilisation touche à plusieurs dimensions du régime linguistique, mais les stratégies sont moins variées et plus discrètes. Ainsi, notre recherche permet de préciser la définition du niveau de mobilisation linguistique. Un niveau de mobilisation élevé se caractérise par des revendications visant toutes les dimensions du régime linguistique et par un répertoire d'actions très varié. Un niveau de mobilisation modéré se caractérise par des revendications qui visent plusieurs dimensions du régime linguistique et par un répertoire d'actions plus limité. Un niveau de mobilisation faible se caractérise par des revendications qui visent principalement la dimension opérationnelle du régime linguistique et un répertoire d'actions qui se limite essentiellement à la participation au sein des institutions gouvernementales⁵⁰.

La mobilisation linguistique a beaucoup fluctué en Ontario depuis les années 1960, allant d'une redéfinition

⁵⁰ Cette conclusion est tirée d'une thèse comparative dans lequel le cas ontarien s'inscrit. Voir Martin Normand, « La mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick (1982-2012) : cycles de mobilisation et rémanence dans une perspective comparée », thèse de doctorat, Université de Montréal, 2015, 293 p.

de l'identité collective, à une période où les revendications étaient appuyées par de fortes mobilisations aux échelles locale et provinciale, à un moment où les groupes ont eu à se familiariser avec un nouveau cadre législatif, pour finalement avoir à se remobiliser à un moment où ses acquis étaient menacés. Aujourd'hui, le régime linguistique ontarien semble s'être stabilisé, à quelques exceptions près. Si ces exceptions se règlent ou si l'engagement de nouveaux militants continue à être difficile, la mobilisation linguistique en Ontario pourrait retourner en rémanence. Cela ne serait pas nécessairement un synonyme du désengagement de la communauté francophone de l'Ontario, mais plutôt d'une réorganisation de son action. C'est là le principal avantage de l'approche de la rémanence de l'action collective, qui permet d'inscrire la mobilisation dans un processus plus dynamique qu'une approche qui postule un désengagement à la fin d'un cycle de mobilisation. Elle permet aussi de faire des liens entre les épisodes plus intenses de mobilisation linguistique et d'inscrire celle-ci dans la durée. Il devient du coup possible de poser un regard différent sur les mobilisations du passé, mais aussi de réfléchir à l'avenir de la mobilisation linguistique en Ontario. Si les quatre derniers siècles ont été ceux de l'enracinement, l'avenir pourra s'imaginer au prisme d'une action soutenue en vue de la pérennisation.

Références

- Assemblée de la francophonie de l'Ontario, « Déclaration de Denis Vaillancourt à propos de l'adhésion de l'Ontario à l'Organisation internationale de la Francophonie », <https://monassemblee.ca/declaration-de-denis-vaillancourt-a-propos-de-ladhesion-de-lontario-a-lorganisation-internationale-de-la-francophonie/> (consulté le 23 septembre 2015).
- Bagguley, Paul, « Contemporary British Feminism: A Social Movement in Abeyance », *Journal of Social, Cultural and Political Protest*, vol. 1, n° 2, 2002, p. 169-185.
- Boileau, François, « Les héritiers de la *Loi sur les langues officielles* », dans Jack Jedwab et Rodrigue Landry (dir.), *Après quarante ans : les politiques de langue officielle au Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2011, p. 121-130.
- Cardinal, Linda, *C'est l'temps. Le premier mouvement de revendication pour le droit à des services de justice en français en Ontario, 1975 à 1977*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, 2011, 49 p.
- Cardinal, Linda et Stéphane Lang, « Roy McMurtry, les droits des Franco-Ontariens et la nation canadienne », *Mens, Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 7, n° 2, 2007, p. 279-311.
- Cardinal, Linda et Martin Normand, « Des accents distincts : les régimes linguistiques ontarien et québécois », dans Jean-François Savard, Louis Côté et Alexandre Brassard (dir.), *Les relations Québec-Ontario : un destin partagé*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 131-157.
- Cardinal, Linda et Selma Sonntag, *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015, 288 p.
- Carrière, Fernan, « La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985 », dans Cornelius Jeanen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 305-340.

- Chabanet, Didier et Marco Giugni, « Les conséquences des mouvements sociaux », dans Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux, et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 145-161.
- Dennie, Donald, « La vie associative et la politisation des communautés en Ontario français », dans Lucille Guilbert (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 69-85.
- Desabrais, Tina, « L'implantation communautaire, 1977-1995 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole, 2005, p. 43-68.
- Dubé, Marco, *De Mahé à Summerside. Quinze réflexions sur l'évolution de l'Ontario français de 1990 à 2000*, Ottawa, Le Nordir, 2001, 190 p.
- Dupuis, Serge, « On prévoyait le déluge! La résistance franco-ontarienne au rapatriement de la Constitution canadienne, 1977-1982 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33, 2008, p. 7-39.
- Gérin-Lajoie, Diane, « Mieux comprendre le rapport à l'identité », dans Sylvie A. Lamoureux et Megan Cotnam (dir.), *Prendre sa place. Parcours et trajectoires identitaires en Ontario français*, Ottawa, Éditions David, 2012, p. 149-154.
- Gervais, Gaétan, « L'Ontario français (1821-1910) », dans Cornelius Jeanen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 49-124.
- Gilbert, Anne et Nicole Richer, *La transition vers nos établissements d'enseignement en Ontario français*, Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes, 1996, www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/transit.html (consulté le 23 septembre 2015).
- Giroux, Michel, « Le droit constitutionnel à une éducation universitaire en français en Ontario », *Revue du Nouvel-Ontario*, nos 35-36, 2010, p. 241-267.
- Gratton, Michel, *Montfort : la lutte d'un peuple*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2003, 805 p.
- Guindon, René, « Pour lever les contradictions structurelles de l'ACFO », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 2, 1979, p. 35-40.

- Harguindeguy, Jean-Baptiste et Romain Pasquier, « Langue et politique. Les mobilisations ethnoлингuistiques en Europe », *Cultures & Conflits*, n° 79-80, 2010, p. 7-18.
- Heller, Monica, *Paths to Postnationalism: A Critical Ethnography of Language and Identity*, New York, Oxford University Press, 2011, 223 p.
- Joshua, Florence, « Abeyance Structure », dans Olivier Fillieule, Lillian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la fondation nationale de science politique, 2009, p. 17-23.
- Kolb, Felix, *Protest and Opportunities: The Political Outcomes of Social Movements*, New York, Campus Verlag, 2007, 341 p.
- Landry, Michelle, *L'Acadie politique. Histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 158 p.
- Morton, Desmond, « *Sic permanet*: Ontario People and Their Politics », dans Graham White (dir.), *The Government and Politics of Ontario, Fifth Edition*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 3-18.
- Normand, Martin, « De l'arène politique à l'arène juridique : les communautés francophones minoritaires au Canada et la *Charte canadienne des droits et libertés* », dans François Rocher et Benoît Pelletier (dir.), *Le nouvel ordre constitutionnel canadien : du rapatriement de 1982 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 179-203.
- Normand, Martin, « La mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick (1982-2012) : cycles de mobilisation et rémanence dans une perspective comparée », thèse de doctorat, Université de Montréal, 2015, 293 p.
- Ogien, Albert et Sandra Lauzier, *Pourquoi désobéir en démocratie?*, Paris, La Découverte, 2010, 216 p.
- Rupp, Leila J. et Verta Taylor, *Survival in the Doldrums. The American Women's Rights Movement, 1945 to the 1960s*, New York, Oxford University Press, 1987, 284 p.
- Staggenborg, Suzanne, *Social Movements*, Don Mills, Oxford University Press, 2008, 222 p.

- Sylvestre, Paul-François, *Penetang, l'école de la résistance*, Sudbury, Prise de parole, 1980, 105 p.
- Tarrow, Sydney, *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 251 p.
- Taylor, Verta, « Social Movement Continuity, The Women's Movement in Abeyance », *American Sociological Review*, vol. 54, n° 4, 1989, p. 761-775.
- Thériault, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007, 384 p.
- Traisnel, Christophe, « Les groupes d'aspiration 'francophoniste'. Jalons pour une comparaison des aspects politiques des francophonies canadiennes », dans Lucille Guilbert (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 43-68.